

## Communiqué de Presse

### LANCEMENT DU PREMIER FONDS BIODIVERSITÉ LIÉ A L'ÉOLIEN EN MER POUR MIEUX CONNAITRE ET PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES MARINS DE LA BAIE DE SEINE.



Sophie MOURLON, directrice générale de l'énergie et du climat au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie et Aymeric DUCROCQ, Directeur Energies Marines Renouvelables chez EDF Renouvelables lors de la signature de la convention de mise à disposition et de gestion du Fonds biodiversité lié au parc éolien en mer Manche Normandie.

Paris-la défense, le lundi 3 juin 2024.

Aujourd'hui, Eoliennes en Mer Manche Normandie (EMMN), le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et l'agence de l'eau Seine-Normandie officialisent la mise en place du premier fonds Biodiversité éolien en mer, doté de 30 millions d'euros, pour accompagner le développement du futur Parc éolien en mer Manche Normandie au large de la Pointe du Cotentin.

Le développement des éoliennes en mer contribuera de manière décisive à l'atteinte des objectifs de la France en matière de production d'énergie renouvelable. Ce nouveau fonds a vocation à financer des initiatives pour améliorer les connaissances sur les milieux naturels et la biodiversité potentiellement concernée par le projet du Parc éolien en mer Manche Normandie et des actions en faveur de la préservation des milieux.

#### **Un nouvel outil de financement**

Abondé par Eoliennes en Mer Manche Normandie et géré par l'agence de l'eau Seine-Normandie, ce fonds de 30 millions d'euros cible la sous-région marine Manche Est - Mer du Nord (MEMN), qui s'étend

de la Baie du Mont Saint-Michel à la frontière belge, avec une attention particulière portée à la Baie de Seine.

Des cinq agences de l'eau dont le bassin possède une façade maritime, Seine-Normandie est la première à gérer ce nouvel outil de financement qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de la loi énergie-climat de 2019 et de la programmation pluriannuelle de l'énergie, et qui est prévu par les dispositions du cahier des charges de la mise en concurrence en respect duquel est construit le projet. D'autres fonds de ce type sont prévus sur ce modèle par les cahiers des charges des futurs projets éoliens en mer français (Sud Bretagne, Méditerranée ...).

### **Bien connaître pour mieux protéger les écosystèmes marins**

Les projets financés par le Fonds Biodiversité permettront de contribuer à la préservation de la biodiversité potentiellement concernée par le Parc éolien en mer Manche Normandie et d'améliorer la connaissance de cette biodiversité.

Parmi les priorités identifiées, on retrouve :

- La préservation de l'avifaune, des mammifères marins, de l'ichtyofaune pouvant traverser la zone du projet ;
- La préservation de la flore sur la zone et à proximité ;
- l'analyse des effets cumulés à plus large échelle, c'est-à-dire la façon dont les activités maritimes existantes et le développement des parcs éoliens sont susceptibles d'impacter les écosystèmes marins en Baie de Seine et à l'échelle de la façade, notamment sur le long terme ;
- l'étude des changements d'habitats potentiellement impactés par le projet, pour mieux appréhender les fonctions écologiques liées à la présence du projet et d'autres infrastructures en mer : effet récif, relai de dispersion d'espèces non indigènes, effet réserve et comprendre si la présence de plusieurs parcs (et autres infrastructures en mer) peut in fine modifier les habitudes de vie des espèces en baie de Seine;
- des expérimentations ou des actions de restauration ou de préservation des habitats marins pour augmenter la résilience des écosystèmes face au changement climatique.

Ce fonds viendra compléter les mesures validées par l'autorisation administrative (états initiaux réalisés par l'Etat, travaux et études prescrits au titre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser-Accompagner, suivis environnementaux liés au projet) et les projets de recherche-développement axés sur la mise en œuvre des activités économiques, comme les techniques de réduction des impacts pendant la construction ou les initiatives pour une pêche durable, qui bénéficient d'autres financements.

### **Un fonds pour la façade maritime piloté en lien avec ses acteurs**

La gouvernance du fonds prévoit des appels à projets successifs ciblant principalement les acteurs scientifiques et économiques de la baie de Seine, avec un premier lancement prévu pour fin 2024. La priorisation des besoins en connaissances sera définie par le Conseil Scientifique de Façade Maritime et les instances réunissant les acteurs socio-économiques locaux : Conseil Maritime de Façade, Commission du Littoral et de la Mer du bassin Seine-Normandie. Les projets seront évalués sur leur qualité scientifique, leur faisabilité logistique et leur capacité à enrichir les bases de données existantes. Les résultats des études seront mis à disposition du public via des portails dédiés.

## Citations des signataires

**Sophie Murlon, directrice générale de l'Énergie et du Climat au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**

*« Ce fonds permettra non seulement de continuer à acquérir des connaissances sur les interfaces entre les parcs éoliens en mer et les écosystèmes, mais aussi de conduire des actions de préservation de la biodiversité, facilitant ainsi l'exemplarité environnementale et la gestion durable des futurs projets éoliens. »*

**Sandrine Rocard, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie**

*« En tant que première agence de l'eau à concevoir et administrer un tel fonds et mettre en place la gouvernance associée, nous avons un rôle précurseur pour allier le développement de nouvelles énergies et celui de la connaissance et de la protection de notre environnement marin. »*

**Aymeric Ducrocq, Directeur Energies Marines Renouvelables d'EDF Renouvelables**

*« Nous sommes fiers de participer à ce fonds pour protéger les espaces marins. EDF Renouvelables accorde la plus grande importance à l'environnement et à limiter au maximum l'impact de ses projets et de ses chantiers. Ce fonds biodiversité éolien en mer est une nouvelle étape dans notre engagement pour développer les énergies marines dans le respect de la faune et la flore marines. »*

**A propos de l'agence de l'eau Seine-Normandie** est un établissement public de l'Etat dont le territoire de compétence est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands ainsi que les eaux marines au droit, jusqu'à la limite de la zone économique exclusive. Elle met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et de leur biodiversité, dans un contexte d'adaptation au changement climatique. L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du programme « Eau & climat » 2019-2024, élaboré et adopté par le comité de bassin. Le programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques. L'agence de l'eau produit les connaissances qui permettent de savoir où agir pour restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) met ces connaissances à disposition de chacun. Elles sont accessibles sur le site [Géo Seine Normandie](https://www.eau-seine-normandie.fr)

[www.eau-seine-normandie.fr](https://www.eau-seine-normandie.fr)

**Contact presse**

**Marie-Anne PETIT** Tél : 06 61 58 91 74 [petit.marie-anne@aesn.fr](mailto:petit.marie-anne@aesn.fr)

**À propos du Parc éolien en mer Manche Normandie**

Porté par EDF Renouvelables, et Maple Power, coentreprise entre Enbridge Inc. (Enbridge) et Canada Pension Plan Investment Board (CPP Investments), le Parc éolien en mer Manche Normandie, d'une capacité maximale de 1 050 MW, sera composé au maximum de 47 éoliennes localisées à plus de 32 km au large des côtes de l'est du Cotentin (50). A sa mise en service, attendue en 2032, le parc produira alors l'équivalent de la consommation annuelle en électricité d'environ 1,5 million de personnes, soit environ la moitié de la population de la région Normandie.

Le Parc éolien en mer Manche Normandie s'inscrit comme l'exemple d'une filière industrielle créatrice de valeur et d'emplois pour les territoires et répondant aux enjeux énergétiques et économiques locaux et nationaux.

Retrouvez toutes les informations à propos du Parc éolien en mer Manche Normandie sur

[www.parc-eolien-en-mer-manche-normandie.fr](https://www.parc-eolien-en-mer-manche-normandie.fr)

**Contact Presse :**

**Emilien LACROIX** • tel. : +33 (0)6 38 96 49 48 • courriel : [emilien.lacroix@edf-re.fr](mailto:emilien.lacroix@edf-re.fr)